



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 janvier 2020
DOSSIER N° 2020 CP01 B 16 22

Objet : **Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune de Four**

Politique : **Agriculture**

Programme : Gestion de l'espace
Opération : Stratégie préservation foncier

Service instructeur : DAM/AFO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 janvier 2020

DOSSIER N° 2020 CP01 B 16 22

Numéro provisoire : 1102 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Délibération de référence pour les délégations : Délibération n° 2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 28-01-2020

Exécutoire le : 28-01-2020

Publication le : 28-01-2020

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,

Vu la délibération du 20 mai 2019 par laquelle le conseil municipal de Four a exprimé son accord sur le projet de périmètre PAEN concernant son territoire,

Vu l'avis favorable de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère du 17 juin 2019 sur ce projet de périmètre PAEN,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 1^{er} juillet 2019 sur ce projet de périmètre PAEN,

Vu l'enquête publique s'étant déroulée du 16 septembre 2019 au 16 octobre 2019 inclus (jusqu'à 18h) sur le projet de périmètre PAEN de Four,

Vu le rapport et la conclusion favorable avec réserves concernant la commune de Four rendus le 26 novembre 2019 par Monsieur Michel Puech, commissaire enquêteur désigné pour cette enquête publique,

Vu le rapport du Président N°2020 CP01 B 16 22,

Vu l'avis de la Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,

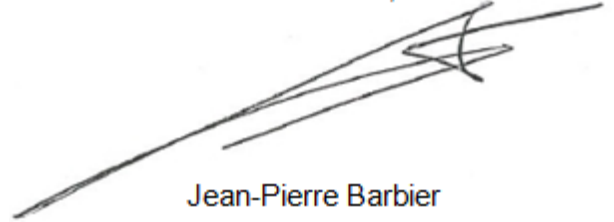
DECIDE

- de lever les réserves émises par le commissaire enquêteur en :
 - excluant du périmètre PAEN qui a été soumis à enquête publique les parcelles suivantes situées sur la commune de Four : A918, C380, C1399, B34, C1266, C1416, C1435, C1417 en partie, C244, A265, A266, A710 à A714, B63 en partie, C1458 et C1459 ;
 - redéfinissant la limite du périmètre PAEN qui a été soumis à enquête publique à la sortie vers le Sud-Est du hameau d'Aillat sur le chemin de la Tuilière, la route d'Aillat et le chemin de la Ranche. La limite est déplacée pour exclure du périmètre la totalité des parcelles C1263, C718, C1482, C1484, C1373, C1374, C1375, C1377, C1379, C1544, C733, C734, C1516, C1517, C1460, C1461, C1462, C1326, C744.

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN) de la commune de Four, portant sur 1 044 hectares et tel que présenté dans le plan de situation et le plan de délimitation joints en annexes 1 et 2.

Pour extrait conforme,

Le Président,

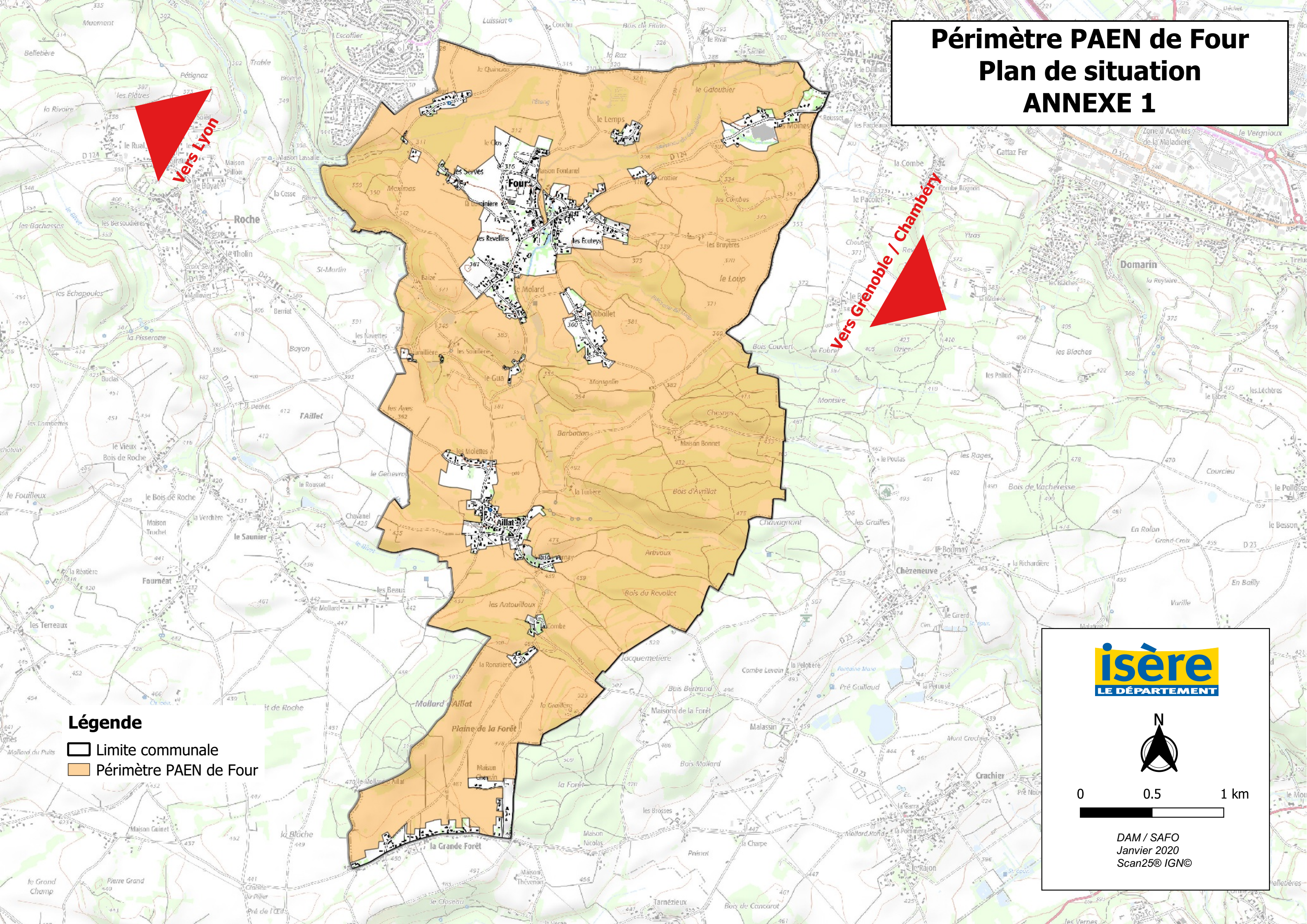
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Périmètre PAEN de Four

Plan de situation

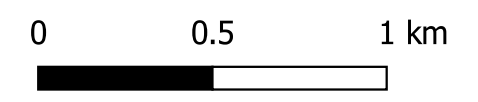
ANNEXE 1




Vers Lyon

Vers Grenoble / Chambéry

- Légende**
- ▭ Limite communale
 - ▭ Périmètre PAEN de Four



DAM / SAFO
Janvier 2020
Scan25® IGN©



Périmètre PAEN de Four
Plan de délimitation
ANNEXE 2

- Légende**
- Périmètre PAEN
 - Parcelles
 - Sections cadastrales
 - Bâti

0 500 1000 m

